

Arrêté permanent portant interdiction de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage

Nous vous informons de la publication de l'arrêté permanent, portant sur l'interdiction de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, en dehors des aires d'accueil aménagées à cet effet.



Le présent arrêté, consultable ci-dessous, prend effet immédiatement.

Documents

[arrêté n° 2024381 portant interdiction de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage en dehors des aires d'accueil](#)